

leur avantage ; mais outre qu'il aurait fallu trop tôt revenir sur ses pas, ç'aurait été se montrer trop manifestement partial et injuste que d'accéder à leurs demandes : aussi n'y eut-il ni révocation ni modification.

Le gouverneur général étant revenu à Québec, dans l'automne de la même année, le conseil exécutif s'assembla, pour faire lecture de l'acte constitutionnel, et le conseil législatif fut installé. Il fut composé d'environ deux tiers de protestans et un tiers de catholiques. Plusieurs autres Canadiens furent admis aux charges publiques, en prêtant le serment requis par l'acte.

A Continuer.

LA REVOLUTION DE FRANCE.

AINSI s'exprimait le *Courier* de Londres, (Journal ministériel) le 30 Juillet, avant que la nouvelle de l'insurrection de Paris fut arrivée en Angleterre.

« Quelques uns de nos confrères paraissent curieux de savoir quelle conduite tiendra le cabinet britannique, au sujet du renversement de la constitution en France. Notre réponse sera courte. Le roi de France et son ministère ne peuvent faire accroire à la nation que l'Angleterre désire que leur gouvernement devienne stable par le sacrifice de la constitution ; ou que l'Angleterre prodiguera ses trésors, son sang et son honneur pour le soutien des mesures qu'ils ont adoptées. Le principe de non-intervention sera, nous n'en doutons point, aussi strictement suivi dans ce cas qu'il l'a été dans tous les autres, durant l'administration du duc de Wellington, et avec le même succès et la même satisfaction pour la nation. Si le peuple français veut se soumettre au présent châtement, et consent à vivre sous un gouvernement despotique, qu'il le fasse : tout ce qu'il en résultera, c'est que la France deviendra plus faible, et l'Angleterre plus forte par le changement. S'il se soulève, et détruit la puissance qui l'aurait écrasé, alors l'Angleterre verra la lutte avec peine, à cause des maux qu'elle occasionnera ; mais tant qu'elle se bornera à l'exercice légitime du droit, car le peuple peut avoir un droit légitime aussi bien que le trône, pourquoi le gouvernement britannique interviendrait-il dans une querelle qui n'attaque point sa sûreté ? »

« On a dit à l'Europe que sans le cabinet britannique, le prince de Polignac ne serait pas à la tête des affaires en France, parce que sans l'appui du duc de Wellington il n'avait aucune chance de parvenir à une telle élévation. On a dit à l'Europe une fausseté. Le duc de Wellington n'a pas plus contribué à l'élévation du prince de Polignac qu'à celle du Kan de Tartarie. Voyant le danger dont la France était menacé